## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
16 septembre 2026

Date de la séance
**22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, François Jamrot, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

| | |
|---|---|
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 27 |
| Pouvoir : | 1 |
| Votants : | 28 |

Excusés : Catherine Letellier, Maxime Soubien-Cliquet,

Pouvoirs :
Catherine Letellier a donné pouvoir à Sabrina Clermont

Monsieur Corentin Riou a été désigné secrétaire de séance.

DEL2026_09_04

# CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE Niveau 2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service développé par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) intitulé « Conseil en énergie partagé » (CEP).

La collectivité souhaite engager une étude afin de définir une stratégie de rénovation énergétique adaptée à la MJC, installée dans un bâtiment d'après-guerre reconverti il y a une vingtaine d'années. Cette démarche vise à réduire les consommations énergétiques et les coûts de fonctionnement, tout en améliorant le confort des usagers et la qualité d'accueil. L'étude permettra d'identifier les travaux les plus pertinents, de les hiérarchiser selon leur efficacité et leur faisabilité, et de disposer d'une vision pluriannuelle des investissements à réaliser. Elle contribuera également à la valorisation durable du patrimoine communal en associant à la rénovation énergétique une réflexion sur l'amélioration de l'image et de l'intégration architecturale du bâtiment, en cohérence avec les objectifs de transition écologique de la collectivité.

Proposé sous 3 niveaux d'accompagnement pour être au plus près des besoins des collectivités, ce service vise à accompagner les communes dans leur projet de rénovation.

L'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de niveau 2 vise à définir la stratégie de rénovation associée à certains de ses bâtiments.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Ce service se décompose en plusieurs étapes :

1. la réalisation d'un audit énergétique, conforme au cahier des charges de l'ADEME, par un bureau d'études spécialisé.
2. un accompagnement du SDEC ENERGIE dans la phase de réalisation de l'audit, le choix du scénario de travaux adapté, l'identification des aides mobilisables, ainsi que, le cas échéant, le respect des obligations du décret tertiaire.

La liste des bâtiments concernés par le CEP de niveau 2 est arrêtée ci-dessous.

La durée d'adhésion au service de CEP niveau 2 est de 1 an.

| Bâtiment : MJC Hennebois | |
|---|---|
| Surface : | 632 m² |
| Typologie : | Standard |
| Bilan CEP de moins de 10 ans | Oui |

Le coût de l'accompagnement CEP de niveau 2 s'élève à :

| Intitulé de la dépense | Montant dépenses | Intitulé de la recette | Montant recettes |
|---|---|---|---|
| Accompagnement SDEC ENERGIE | 7 500 € | Aide SDEC ENERGIE 40 % | 3 000,00 € |
| | | Contribution commune (fonds propres) | 4 500,00 € |
| TOTAL | 7 500,00 € | TOTAL | 7 500,00 € |

Le montant de l'aide du SDEC ENERGIE sur le volet accompagnement est conforme au guide des aides et contributions financières 2026 validé par le Comité Syndical à savoir :

- Pour une commune de catégorie A : 40 %

Compte tenu des aides mobilisables, la contribution de la commune est donc de 4 500,00 €.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DONNE** son accord pour bénéficier de ce service,
- **CONFIE** au SDEC ENERGIE le soin de réaliser pour son compte cette mission,
- **ACCEPTE** de participer pour le montant de la cotisation définie ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,

Corentin RIOU

Le Maire

MAIRIE DE PONT-L'EVEQUE (CALVADOS)

Jérémy ROSEAU

REÇU LE :
25 SEP. 2026
SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355